Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Communiqué de presse

Embargo: 18.12.2014, 11:00

21 Disparités régionales et internationales N° 0351-1411-10

Nouvelle définition statistique des agglomérations et des villes 2012

5,9 millions de personnes vivent dans les agglomérations

Neuchâtel, 18.12.2014 (OFS) – **73% des habitants de la Suisse vivent dans les agglomérations, qui se composent de communes-centres et de communes de couronne. Ce pourcentage résulte d'une nouvelle définition statistique de l'espace à caractère urbain, développée par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Cette nouvelle méthode permet de mieux représenter statistiquement l'urbanisation de la Suisse.**

La nouvelle définition distingue quatre catégories principales d'espaces à caractère urbain, dont deux correspondent aux agglomérations. Les centres d'agglomération, qui couvrent 12% du territoire suisse, concentrent 59% de la population et 70% des places de travail. Chaque agglomération comprend des communes de couronne qui sont en relation étroite avec le centre. Les 49 agglomérations du pays comptent 5,9 millions d'habitants sur territoire suisse, soit 73% de la population. Douze agglomérations sont transfrontalières. Les parties de ces agglomérations situées sur territoire étranger comptent 1,2 million d'habitants.

Espaces à caractère urbain en dehors des agglomérations
Deux nouvelles catégories hors agglomération ont été définies. Il s'agit d'une part des communes « multi-orientées », dont les activités sont dirigées vers plusieurs centres d'agglomération, et d'autre part des « communes-centres hors agglomération ». Au total, 84% de la population vit dans les communes à caractère urbain, qui couvrent 41% du territoire suisse. Les communes à caractère urbain forment deux bandes continues, du Rheintal saint-gallois à Bâle et de Genève à Berne. Les espaces ruraux, extérieurs à l'espace à caractère urbain couvrent 59% du territoire suisse et ne comptent que 16% de la population.

La nouvelle définition n'oppose plus statistiquement la ville à la campagne. Les communes multi-orientées et les communes de couronne d'agglomération peuvent présenter un caractère rural même si elles sont dans une zone d'influence urbaine. Le degré de ruralité des communes devra être déterminé ultérieurement par une autre méthode qui reste à définir.

Espace de l'Europe 10
CH-2010 Neuchâtel
www.statistique.admin.ch

Quatre nouvelles agglomérations
La nouvelle définition de l'espace à caractère urbain fait apparaître quatre nouvelles agglomérations : Altdorf, Glaris, Martigny et Bad-Säckingen-Stein (transfrontalière avec l'Allemagne). Cinq agglomérations qui étaient jusqu'ici indépendantes (Burgdorf, Schwyz, Stans, Saint-Moritz et Wetzikon-Pfäffikon) perdent leur statut. Mais leurs communes éponymes font toujours partie de l'espace à caractère urbain. La part de la population suisse vivant dans les agglomérations reste à peu près inchangée par rapport à 2000.

162 villes statistiques
Des critères notamment de densité ont été utilisés pour définir 162 villes statistiques en 2012. Cette nouvelle approche permet, entre autres, d'éviter que des communes rurales très peuplées, issues de fusions, ne soient classées comme villes. Ces villes statistiques comptent 47% de la population et 64% des places de travail. En l'an 2000, il y avait 119 villes, seul le chiffre de la population était alors déterminant (au moins 10'000 habitants).

Pourquoi une nouvelle méthode pour mesurer l'urbanisation ?
La croissance démographique, l'extension des zones bâties et des zones industrielles, le déplacement des citadins vers les communes périphériques et l'amélioration des infrastructures de transport ont considérablement modifié la structure du territoire. Certains critères et procédés utilisés dans la dernière définition ont dû être adaptés. En outre, la nouvelle définition est plus résistante aux fusions de communes.

Utilisation en statistique et en politique
Fondée sur une démarche scientifique, la définition des communes à caractère urbain et la définition des villes sont très utiles. Elles permettent par exemple de mesurer les disparités régionales et d'analyser de manière différenciée les résultats électoraux. Les données actuelles peuvent servir aussi de cadre d'orientation pour la politique régionale et des agglomérations.

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE
Service de presse

La méthode en bref
La nouvelle méthode a été développée en premier lieu à des fins statistiques. Basée sur le savoir-faire international, elle a été adaptée aux réalités de la Suisse. Il s'agit d'une méthode scientifique fondée sur des valeurs-seuils uniformes au plan national. Elle consiste à mesurer dans un premier temps la densité de la population, des emplois et des nuitées hôtelières sur une trame régulière. Les densités mesurées sont utilisées pour définir les zones centrales des agglomérations. L'utilisation d'une trame régulière permet de limiter au maximum l'influence des frontières administratives historiques et des fusions de communes. Dans un deuxième temps, on considère l'intensité des flux pendulaires pour déterminer les communes fonctionnellement reliées aux centres.

La même méthode est utilisée pour déterminer les « villes statistiques » dans une typologie séparée – indépendante des agglomérations. Chaque commune est examinée sur certains critères de densité et de grandeur qu'elle doit remplir pour être classée parmi les villes statistiques.

Pour plus d'explications sur la méthode et sur les résultats, voir :

www.statistique.admin.ch > Les Régions > Bases statistiques > Niveaux géographiques

Renseignements :
Anne-Marie Mayerat Demarne, OFS, Section Environnement, développement durable, territoire,
tél. : +41 58 46 36740, e-mail : Anne-Marie.Mayerat@bfs.admin.ch

Nouvelles parutions :
L'espace à caractère urbain en Suisse en 2012, Actualités OFS, décembre 2014,
n° de commande : 1479-1200. Prix : gratuit

L'espace à caractère urbain 2012, Rapport explicatif, décembre 2014,
n° de commande : 1475-1200. Prix : Fr. 10.–

Service de presse OFS, tél. : +41 58 46 36013, e-mail : kom@bfs.admin.ch

Commandes de publications : tél. : +41 58 46 36060, fax : +41 58 46 36061,
e-mail : order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse www.statistique.admin.ch > Les Régions > Bases statistiques > Niveaux géographiques

Abonnement aux communiqués de presse sous forme électronique (PDF) à l'adresse :
www.news-stat.admin.ch

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

L'Office fédéral du développement territorial, le Secrétariat d'Etat à l'économie, les services statistiques des cantons suisses et l'Union des villes suisses ont reçu ce communiqué de presse un jour ouvrable et demi avant sa publication officielle.

Les informations contenues dans le communiqué de presse ont été transmises à l'Office fédéral du développement territorial et au Secrétariat d'Etat à l'économie huit semaines avant la publication.

Raum mit städtischem Charakter, 2012
Espace à caractère urbain, en 2012

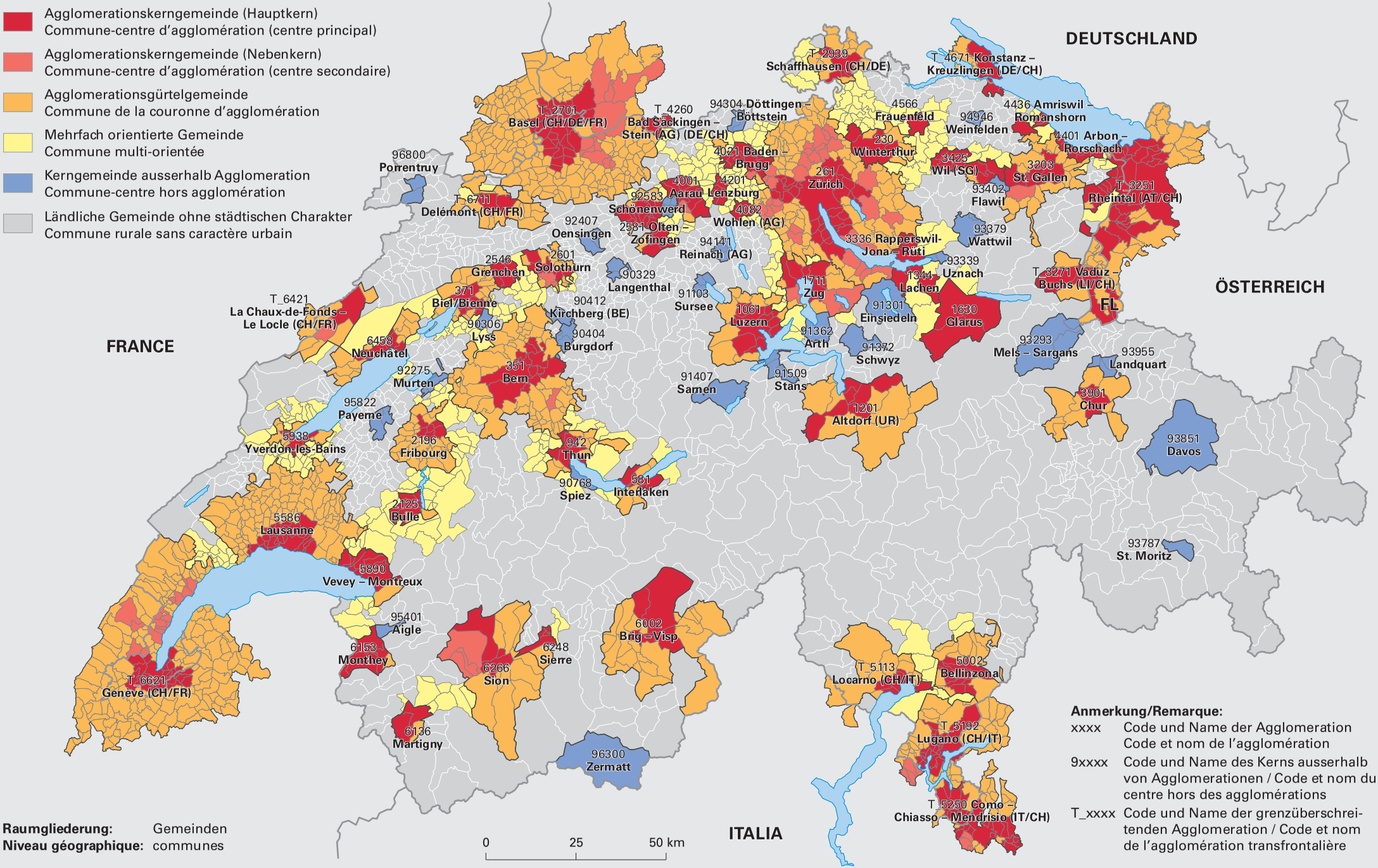

Raumgliederung: Gemeinden
Niveau géographique: communes

Anmerkung/Remarque:

xxxx	Code und Name der Agglomeration Code et nom de l'agglomération
9xxxx	Code und Name des Kerns ausserhalb von Agglomerationen / Code et nom du centre hors des agglomérations
T_xxxx	Code und Name der grenzüberschreitenden Agglomeration / Code et nom de l'agglomération transfrontalière

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Département fédéral de l'intérieur DFI
Bundesamt für Statistik BFS
Office fédéral de la statistique OFS

Quelle: BFS – Sektion Umwelt, Nachhaltige Entwicklung, Raum (UNR)
Source: OFS – Section Environnement, développement durable, territoire (UNR)

© BFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014 / kc-b-00.52
© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014 / kc-b-00.52

Statistische Städte der Schweiz, 2012
Villes statistiques de la Suisse, en 2012

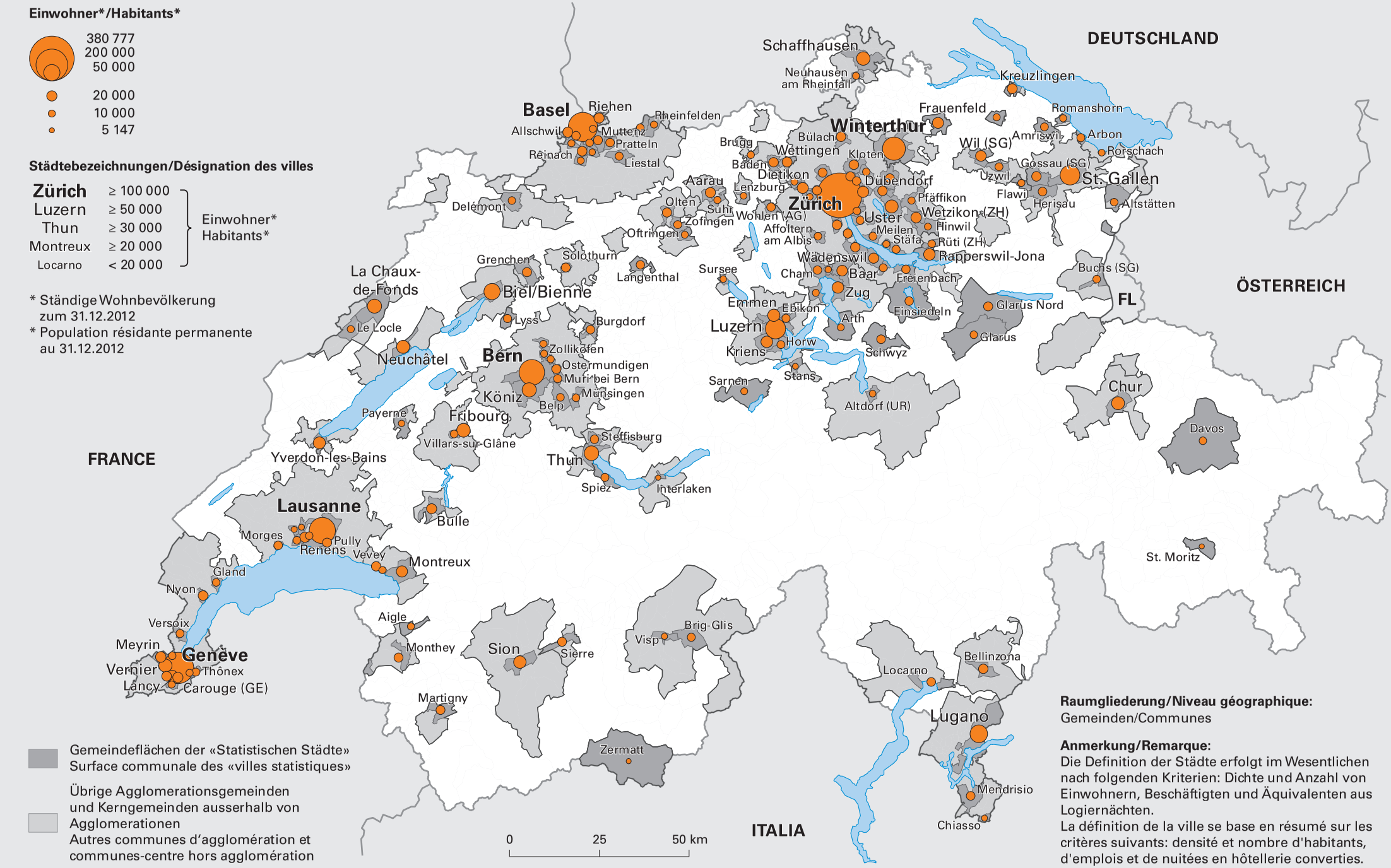

Raumgliederung/Niveau géographique:
Gemeinden/Communes

Anmerkung/Remarque:
Die Definition der Städte erfolgt im Wesentlichen nach folgenden Kriterien: Dichte und Anzahl von Einwohnern, Beschäftigten und Äquivalenten aus Logiernächten.
La définition de la ville se base en résumé sur les critères suivants: densité et nombre d'habitants, d'emplois et de nuitées en hôtellerie converties.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Département fédéral de l'intérieur DFI
Bundesamt für Statistik BFS
Office fédéral de la statistique OFS

Quelle: BFS – Sektion Umwelt, Nachhaltige Entwicklung, Raum (UNR)
Source: OFS – Section Environnement, développement durable, territoire (UNR)

© BFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014 / kc-b-00.53
© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014 / kc-b-00.53